



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 100637

## Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le recrutement d'individus fichés « S » pour radicalisation dans le personnel de l'éducation. Les maires, présidents de département ou de région sont inquiets car, lors de l'embauche de leurs personnels éducatifs, ils n'ont aucune information sur des individus potentiellement dangereux, l'État ne partageant pas les informations. Dès lors, il lui demande si le Gouvernement s'engage à faire bénéficier aux maires, présidents de département et de région du même système que celui des prédateurs sexuels pour les fichiers S.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Dord](#)

**Circonscription :** Savoie (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100637

**Rubrique :** Ordre public

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [15 novembre 2016](#), page 9339

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)